

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE DE MEYMAC**

Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINAGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

**DELIBERATION N° 2025-03-10 – SCA UNISYLVA**

**Ventes de bois**

Monsieur Philippe BRUGERE, Maire, informe le conseil des propositions faites par la SCA UNISYLVA de Limoges consistant à couper des résineux sur la parcelle XC 45 au lieu-dit du Lac. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une parcelle soumise au régime forestier et que cette coupe permettra d'encaisser 17.000 € de recettes non prévues au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide : **A L'UNANIMITE**

**ACCEPTE la proposition de coupe de bois de SCA UNISYLVA à la parcelle cadastrée XC 45p au lieu-dit du Lac moyennant un achat en bloc et sur pieds de résineux pour la somme forfaitaire de 17.000€.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,  
Le 30 Juin 2025  
Le Maire,



**Philippe BRUGERE**



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250701-2025-03-10-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2025  
Date de réception préfecture : 02/07/2025